

Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

Version préliminaire

**39^e législature, 1^{re} session
(début : 13 janvier 2009)**

Le mardi 20 avril 2010 – Vol. 41 N° 57

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

((Reprise à 19 h 33))

La Présidente (Mme Doyer): Mesdames messieurs, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Je vous rappelle que la commission est réunie afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques à l'égard du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national de Orford.

Alors, ce soir, nous recevons les représentants de SOS Parc Orford: M. O'Driscoll, M. Benoit, Mme Desrochers et M. Saint-Pierre. Alors, vous avez la parole pour une dizaine de minutes. M. Benoit, ça me fait plaisir de recevoir un ancien collègue ici, dans cette auguste institution que vous avez pratiquée pendant plusieurs années. J'ai eu le plaisir de siéger avec vous. J'ai souvenir de vos discours sur l'environnement avec vos boîtes de conserve et les boîtes de carton. À une certaine époque, vous nous faisiez bien... vous illustriez bien votre propos. Alors, M. Benoit, à vous la parole.

M. Benoit (Robert): Mme la Présidente, merci de nous accueillir, Mme la ministre, membres de la commission. Nous vous remercions de nous permettre de donner notre opinion sur cet important sujet qui porte sur la protection de l'intégrité territoriale du parc national du Mont-Orford.

Permettez-moi de vous présenter les personnes de la...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, ça va.

SOS Parc Orford

M. Benoit (Robert): ...les personnes de la coalition SOS Parc Orford qui m'accompagnent aujourd'hui: Mme Mélanie Desrochers, géographe, administrateur de Nature Québec et présidente, à Nature Québec, des aires protégées; Dr John O'Driscoll, urgentologue à l'Hôpital Notre-Dame – ils ont rien que ça à faire, les urgentologues, de venir faire des voyages à Québec par les temps qui courent – alors, M. John O'Driscoll, docteur, urgentologue, président de la Société pour la nature et les parcs du Québec, SNAP Québec; M. Jacques Saint-Pierre, donateur de plus d'un million de pieds carrés au parc national du Mont-Orford et titulaire de la chaire SITQ en immobilier à l'Université du Québec.

Nous... Nous tenons d'abord à remercier Mme la ministre Beauchamp pour son courage et sa détermination. Mme Beauchamp, après votre arrivée au ministère, vous avez courageusement arrêté la vente des terrains du parc du Mont-Orford, ce qui n'était pas rien, et, par la suite, vous aviez dit lors du projet de loi n° 21: Si l'ensemble de la région nous le demande, nous remettons les terrains dans le parc. C'est mission accomplie, et, au nom du parc du Mont-Orford, nous voulons vous en remercier sincèrement...

M. Benoit (Robert): ...pas rien, et par la suite, vous aviez dit, lors du projet de loi n° 21: Si l'ensemble de la région nous le demande, nous remettons les terrains dans le parc. C'est mission accomplie, et au nom du parc du Mont-Orford, nous voulons vous en remercier sincèrement. Nous voulons également souligner que SOS Parc Orford a travaillé avec toutes les formations politiques, et nous les remercions pour leur collaboration. Je vous rappellerai que nous sommes là depuis quatre ans, alors on a travaillé avec beaucoup de monde.

La coalition SOS Parc Orford a vu le jour le 12 de mars 2006, six jours après l'annonce par le gouvernement de la vente de 600 hectares de terrain du parc national du Mont-Orford à des promoteurs privés. La coalition défend depuis le début ces objectifs: le respect de la loi sur les parcs; la protection de l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford; la réinsertion dans le parc des 459 hectares de terres publiques retirées par la loi n° 23; le maintien des activités de ski et de golf, et, j'insiste, les emplois qui y sont associés; favoriser l'usage des infrastructures existantes, quatre saisons, dans le respect de la qualité naturelle du territoire et en activant le programme de mesures de mitigation pour réparer les dégâts environnementaux; soutenir les démarches en cours pour doubler la superficie du parc national du Mont-Orford.

Lors de diverses mobilisations, la coalition a réussi à rejoindre des milliers de Québécois et Québécoises qui ont clairement à coeur le respect non pas

SOS Parc Orford

seulement du parc national du Mont-Orford mais aussi de l'intégrité de la Loi sur les parcs qui encadre tous les parcs nationaux du Québec. En effet, au cours des quatre dernières années, la coalition a tenu de nombreux événements rassembleurs qui démontrent à quel point la population est en accord avec les objectifs de la coalition: deux rassemblements régionaux où plus de 3 000 et 2 000 personnes ont assisté, en mars 2006 et avril 2007; un rassemblement national de 12 000 personnes à Montréal, en avril 2006; deux spectacles-bénéfice rejoignant 1 200 personnes à Sherbrooke; une pétition contre la vente des terres et en faveur du retour de celles-ci dans le parc national du Mont-Orford, signée par 86 000 personnes, déposée à l'Assemblée nationale, le 23 mai 2006.

De plus, de nombreux sondages régionaux et nationaux ont montré qu'au cours des années, environ 75 % de la population est toujours en accord avec le retour des 459 hectares à l'intérieur du parc national du Mont-Orford. Avec le projet de loi n° 90, la voix des Québécois et Québécoises a été entendue. La coalition est d'avis que les 459 hectares qui sont occupés par le centre de ski et le terrain de golf du Mont Orford doivent être réintégrés au parc national du Mont-Orford afin que l'intégrité du parc soit respectée, que l'accroc fait par la Loi sur les parcs soit rectifié.

Donc, première recommandation. La coalition SOS Parc Orford recommande le retour de la totalité des 459 hectares à l'intérieur du parc national du Mont-Orford, tel que le propose le projet de loi n° 90. La coalition est évidemment en faveur de la concrétisation de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford afin de donner plus d'importance à ce territoire représentatif de la biodiversité de la région naturelle des Monts Sutton. Rappelons que le réseau des parcs nationaux du Québec ne couvre que 1 % de la province, et que la région de l'Estrie... tant qu'elle ne possède que 2 % de son territoire en aires protégées.

Deuxième recommandation. La coalition SOS Parc Orford appuie les démarches entreprises par le gouvernement en vue de l'agrandissement, voire le doublement de la superficie du parc national du Mont-Orford. En ce qui a trait aux possibles demandes provenant du milieu régional pour la création de liens entre le parc et les terres privées adjacentes, la coalition est d'avis que ces projets préalablement identifiés sur les terres, exclu les 450 hectares visés par la loi n° 23, devront suivre les indications, comme tout projet entrepris à l'intérieur ou en bordure d'un parc national, tel que prévu par la Loi sur les parcs ainsi que par la politique sur les parcs nationaux. En ce sens, les démarches d'évaluation environnementale des impacts devront s'appliquer, et les autorités verront à ce que le... à ce que le possible ajout d'infrastructures se fasse dans le respect des outils législatifs prévus pour les aires protégées.

SOS Parc Orford

Troisième recommandation. La coalition SOS Parc Orford insiste pour que tout projet de lien entre le parc et les terres privées adjacentes soit soumis aux évaluations environnementales prévues par les outils législatifs encadrant les parcs nationaux. Pour ce qui est de la vente des actifs reliés au centre de ski et au terrain de golf du Mont Orford, la coalition souhaite voir une mobilisation des gestionnaires intéressés afin d'assurer la survie des activités associées, si vitales pour la région, que ce soit en termes d'emploi, d'apport significatif à l'économie, de fierté régionale. Et il est important pour la coalition de voir la station de ski et le terrain de golf demeurer ouverts. De plus, la coalition est en accord avec les...

M. Benoit (Robert): ...que ce soit en termes d'emplois, d'apports significatifs à l'économie, de fierté régionale. Et il est important pour la coalition de voir la station de ski et le terrain de golf demeurer ouverts. De plus, la coalition est en accord avec les contraintes à respecter quant à la création de neige artificielle et le défi que cela représente pour la disposition en eau... disponibilité en eau.

Cinquième recommandation: la coalition SOS Parc Orford souhaite que le centre de ski et le golf demeurent ouverts et que les avantages associés, emploi, économie, fierté régionale soient maintenus et même améliorés vers des activités quatre saison. La coalition est d'avis que le projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford, est adéquat, qu'il répond aux attentes de la population en termes du respect de la Loi sur les parcs et qu'il assure que les erreurs du passé seront rectifiées. SOS Parc Orford demande donc au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet de loi tel que présenté et déclare une fois pour toute le dossier épineux du Mont Orford. En allant de l'avant avec ce projet de loi, le gouvernement enverra un message clair à tous les Québécois et Québécoises que le respect de l'intégrité des parcs nationaux est une valeur importante pour la population et que jamais plus les territoires protégés ne seront mis en danger.

M. Obama nous rappelait récemment que nous devons tous apprendre d'une crise et en ressortir plus forts. Aujourd'hui, nous souhaitons que tous ayons appris qu'un parc national est un territoire inviolable. Mesdames, messieurs, merci de nous avoir invité. Et nous accueillerons vos questions.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Benoit. Alors, je donne la parole à Mme la ministre pour un échange avec les représentants de SOS Parc Orford. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bienvenue à vous quatre. Bien sûr, des salutations toute spéciale à M. Benoit, qui a été mon collègue de 1998 à 2003. Ça fait bien plaisir de vous retrouver ici. La première question est la suivante. Vous avez assisté durant toute la journée à bon

nombre de représentants, des gens de la région, je prends le temps de préciser. Donc, les gens de la région sont venus plaider différentes positions. Je pense qu'il faut qu'on se le dise, s'il y a eu du travail de consensus fait au cours des deux dernières années, il semble bien qu'il y a encore des positions divergentes entre des acteurs de la région sur ce dossier.

Donc, vous concluez votre mémoire en demandant au législateur d'aller de l'avant avec le projet de loi tel que présenté. Et vous savez que bon nombre de représentants de votre région, sur le base de mémoires bien documentés, sont venus plaider de façon ardente pour que les législateurs évaluent la possibilité d'amender le projet de loi afin d'introduire un article de loi qui viendrait baliser dans une loi d'exception la possibilité de prévoir des liens entre des projets immobiliers qui seraient à l'extérieur, bien sûr, des limites du parc et la station de ski. Je veux vous demander si vous avez la moindre ouverture à ce que les législateurs puissent discuter d'un tel amendement, qui baliserait la possibilité d'établir de tels liens?

M. Benoit (Robert): Allez à Dr O'Driscoll et à Mélanie Desrochers de répondre à cette première question.

La Présidente (Mme Doyer): M. O'Driscoll.

M. O'Driscoll (John): Bon. Merci Robert. La Société pour la nature et les parcs du Québec, là, en tant que membre de cette coalition, on a discuté beaucoup de cette question-là au sein de notre propre coalition. D'après nous, d'après les membres de la coalition, les lois existantes permettent déjà à la ministre ou vous, votre ministère, d'autoriser des projets comme ça s'ils sont présentés dans une forme concrète, avec les analyses environnementales appropriées pour que vous soyez en mesure de les évaluer. Entre autres, l'article 8 de la Loi sur les parcs, section 8.2, ça spécifie que des projets peuvent être autorisés à condition que la réalisation du projet continue à assurer la conservation du milieu naturel ou le maintien du potentiel récréatif du parc.

Alors, dans ce sens-là, il semble que cette latitude, d'après nous, en tout cas, d'après notre interprétation, permettrait, si les conditions sont remplies, pour qu'une construction soit autorisée éventuellement. C'est sûr que ce n'est pas un chèque en blanc et notre organisme, tout comme Nature Québec, siège sur votre comité aviseur sur les parcs et, il y a une dizaine d'années, on a travaillé sur la politique sur les parcs, là, le volet activités et services, où...

M. O'Driscoll (John): ...siège sur le comité aviseur sur les parcs. Et il y a une dizaine d'années, on a travaillé sur la politique sur les parcs, là, sur le volet activités et services, où tout était... il y a eu une longue discussion sur comme... comment baliser ces questions-là. Et, dans la politique actuelle, ça dit

effectivement que, si des améliorations ou des modifications sont projetées aux aménagements... aux équipements liés au golf ou au ski alpin, ces projets doivent être soumis en analyse. Visiblement, c'est... c'est prévu que de tels projets pourraient être présentés et pourraient être considérés. Alors, quant à nous, là, ça n'exige pas un nouvel amendement, ou une loi d'exception, ou une loi ou quoi que ce soit pour qu'éventuellement un projet comme ça pourrait être approuvé, si ça a été présenté en bonne et due forme et aurait subi les analyses nécessaires.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Mélanie): Oui, je voudrais préciser aussi que la loi... le projet de loi n° 90... ne nous semble pas nécessaire d'identifier tout... la question des liens à l'intérieur de celle-ci, puisque, comme le dit mon collègue, les... la politique sur les parcs et la Loi sur les parcs permettent, lorsque le zonage est bien structuré, de pouvoir permettre certains types de liens sur les terres actuellement exclues dans des normes environnementalement acceptables.

Donc, nous pensons que cet... il y a de la place au niveau du zonage pour permettre l'étude possible... le projet sur les 459 hectares qui seront réintégrés. De plus, en gardant tout le côté lien à l'extérieur du projet de loi n° 90, nous excluons la possibilité d'un précédent, qui pourrait être très dangereux pour l'ensemble des parcs nationaux. Parce que tout le monde vous le dira, il y a toujours, à chaque semaine, un projet intéressant, rassembleur, économiquement viable, qui pourrait se faire à l'intérieur d'un parc national.

Donc, la loi n° 90 pourrait créer un dangereux précédent. Donc, à notre avis, la possibilité de projets, qui ne sont pas encore concrétisés, ne devrait pas se retrouver dans la loi n° 90, mais pourraient être étudiés par les outils législatifs de la loi et de la politique sur les parcs.

La Présidente (Mme Doyer): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Donc, je comprends que... je comprends de votre réponse que la position actuelle est une position qui dit: On n'est pas... Vous n'êtes pas d'accord avec les demandes, qui demandent d'introduire donc un amendement dans la loi n° 90. Peut-être juste vous dire: Je pense...

M. Benoit (Robert): Non. Non, ce n'est pas tout à fait ce qu'on a dit.

La Présidente (Mme Doyer): ...

M. Benoit (Robert): Il y a une ouverture de notre part. Ce que Mme Desrochers vient de vous expliquer, c'est que, si un type de zonage était différent,

SOS Parc Orford

particulièrement du côté est, il pourrait être envisagé, à ce point-ci... On n'est pas bloqués, loin de là.

Une voix: Mais que ce n'est pas...

M. O'Driscoll (John): Mais qu'il n'y a pas de besoin de faire un amendement...

Mme Beauchamp: Oui.

M. O'Driscoll (John): ...ou un changement à la loi pour ça.

Mme Beauchamp: Bien, c'est ça, là. C'est ça.

M. O'Driscoll (John): Oui.

Mme Beauchamp: J'ai compris, de vos deux collègues...

La Présidente (Mme Doyer): ...pardon. Pardon, Mme la ministre. Là, je vais vous demander de vous... de passer par moi, pour les galées, pour la... Hein? M. Benoit, vous connaissez nos règles. Alors, un à la fois ou une à la fois. Alors là, je vais donner la parole à M. O'Driscoll... Oui, Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Non, bien, je pense qu'on... qu'on avait l'illustration, là, du besoin d'éclaircissement. J'ai posé la question: Est-ce que vous êtes d'accord à ce que les législateurs discutent d'un amendement. Et, honnêtement, M. Benoit disait: Dans certaines conditions, mais, tout de suite, les deux autres ont réagi en disant: Non, nous, on dit que, déjà, tous les instruments légaux dont vous disposez ne devraient pas vous amener à amener un amendement dans la loi n° 90. Donc, moi, j'ai compris que le plaidoyer, c'était de ne pas amender le projet de loi qui est à l'étude devant nous. Puis c'est ça qui est écrit dans votre mémoire. Juste pour qu'on se comprenne bien.

Et j'allais dire donc que je pense que, même dans la région, ça a peut-être un petit peu surpris des gens, cette position-là. Puis c'est là que je veux un peu plus vous entendre et voir si on se comprend bien, là. Pourquoi je dis que votre position a peut-être à un moment donné surpris des gens, c'est, premièrement, le comité de la MRC qui avait été mandaté pour bâtir un consensus, je pense, M. Benoit particulièrement, vous en faisiez partie, c'est un comité qui, dans son rapport, dans la vision d'avenir pour assurer la survie de la station de ski, a nommé, là, a dit qu'il fallait prévoir des liens hors parc, que c'était nécessaire pour... pour des projets. Et, à la connaissance, je pense, de bien du monde dans la région, à ce moment-là, il y avait eu comme... au niveau du principe en tout cas, une adhésion à cette vision-là. Puis, deuxièmement, lorsque je suis allée dans votre région, par la suite des porte-parole connus, là, de SOS Parc

SOS Parc Orford

Orford, ont précisé... je prends le temps de vous dire, par exemple, Mme Lacasse-Benoît, que je salue, qui est avec nous ce soir, a pris le temps...

Mme Beauchamp: ...par la suite des porte-parole connus là de SOS Parc Orford ont précisé, je prends le temps de vous dire, par exemple Mme Lacasse-Benoît, que je salue, qui est avec nous ce soir, a pris le temps de dire, je la cite là dans La Tribune d'un 24 mars: Nous, notre position a toujours été en faveur des chaises d'accommodement du côté est. Et un peu plus loin aussi, et là c'est intéressant parce que je posais des questions ce matin à la MRC puis Mme Benoît commente aussi dans La Tribune du 25 mars en disant: La voie mécanique proposée vers des terres publiques au sud du mont Giroux empiéterait sur les terres et intégrer sur environ 600 mètres, ce qui semble acceptable aux yeux de la coalition – et là j'ouvre les guillemets – à condition – c'est intéressant – que ce soit une chaise basse sur une voie étroite qui fonctionnerait par droit de passage et non par cessation de terrain.

Ça fait que je veux juste dire donc qu'à la lumière de la participation au comité de... qui établissait les principes pour assurer la survie de la station de ski, puis même après mon passage dans la région, les gens comprenaient qu'il y avait cette ouverture. Pourquoi je dis que ça étonne, le fait qu'il n'y a pas d'ouverture, je l'avais compris là, ce n'est pas pour rien que je ne l'ai pas mis dans la loi, je voulais vous entendre, c'est que par ailleurs pour qu'on se comprenne bien, vous savez comme moi qu'une... le passage, un lien, ce qu'on appelle là dans notre jargon à nous depuis le début de la journée un lien, ce n'est pas une activité qui serait acceptable en regard de la Loi sur les parcs. C'est considéré comme une activité intensive et reliée à un objet principal qui est une station de ski qui habituellement n'est pas permise dans un parc.

Donc, vous savez comme moi pour que... pour rendre ces liens possibles, ça veut donc dire que je devrais, si je suis le cheminement que vous nous proposez, il faut que, moi, comme ministre, que je propose de soustraire les terrains nécessaires pour faire passer les liens, je vais dire ça comme ça. Donc, c'est une modification aux limites du parc qui entraîne la consultation publique là telle que souhaitée dans la loi. Et c'est là où je pense que certaines personnes dans la région, puis je veux vous donner l'occasion ce soir de leur répondre, vont dire qu'à la limite que, dans votre position, ils y voient presque une façon de dire non à des projets de lien en disant: Comment est-ce que SOS Parc Orford, une seule journée, va pouvoir être d'accord avec la soustraction de terres du parc national pour permettre le passage de liens, quand on connaît la position de principe que vous avez?

Donc, si les explications que je donne d'un point de vue... en tout cas de notre lecture des obligations légales que nous avons en vertu de la loi, si ce n'est pas clair, je peux demander à Me Denis de le répéter, mais c'est de ça dont on parle

là, c'est de soustraire des terres du parc pour permettre le passage d'une activité, je vais appeler ça comme ça, d'une activité qui n'est pas permise dans la loi actuelle des parcs.

Donc, dans un tel contexte, la question est: Quelles sont les objections de principe, une fois qu'on a dit qu'on est d'accord avec certains liens, quelle est l'objection vraiment de principe de dire aux législateurs: Ne prévoyez pas dans la loi le fait qu'on puisse même peut-être dire que ces terres-là vont rester dans le parc et de prévoir dans un article de loi toutes les conditions qui pourraient être discutées entre législateurs pour d'éventuels liens que plusieurs viennent dire: Ils sont tout à fait nécessaires pour la survie de la station de ski, comme le disait d'ailleurs le comité de la MRC, là, à la conclusion de ses travaux après deux ans.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Mélanie): Nous allons essayer d'être plus clairs dans notre propos. Nous croyons qu'il n'y a pas... qu'il y a une autre solution que la soustraction des terres, et je m'explique. Depuis le début de cette saga où nous avons amené la suggestion, et même sur le comité de parrainage auquel M. Benoît a participé à qui nous parlions, je veux juste préciser que nous... il était toujours question à ce moment-là d'une chaise et qui était celle des fameux terrains de L'Espérance au sud-est. À ce moment-là, les autres projets nos 3, 4, 5, 6, là, ce n'était pas encore dans la mire.

Ceci dit, c'est à celle-ci que nous avons toujours eu une ouverture vers un lien sur les terrains de L'Espérance, qui serait minimal sur une distance pas très importante sous une forme environnementalement acceptable, c'est-à-dire peut-être un ou deux pylônes ou petites formes. Nous ne sommes pas des experts en la matière mais il y a des façons de rendre ça moins dommageable pour l'environnement. Et la façon législative qui nous apparaît comme une solution, c'est le zonage.

Si, au moment où on réintègre les 459 hectares et on donne aux terres qui sont ciblées par où seront ces fameux poteaux aux quelconques formes, si nous donnons un zonage approprié à ces terres, la ministre, de par la politique sur les parcs et la Loi sur les parcs...

Mme Desrochers (Mélanie): ...terres qui sont ciblées par où seront ces fameux poteaux ou quelconques formes, si nous donnons un zonage approprié à ces terres, la ministre, de par la politique sur les parcs et la Loi sur les parcs, a l'autorisation de permettre ces types d'installations qui viennent à l'activité récréative du parc, tel que l'a dit M. O'Driscoll, à l'article 8.2 de la Loi sur les parcs. C'est selon nous une façon que la ministre et le gouvernement pourraient

permettre dans le cas du sud-est de la montagne, puisque présentement ces terres sont exclues et elles seront réintégrées. Toutefois...

La Présidente (Mme Doyer): Mme Desrochers...

Mme Desrochers (Mélanie): ...je veux juste préciser, si vous permettez, que ce compromis – appelons-le comme cela – est vraiment ciblé pour la chaise sud-est, et on ne parle pas de la chaise au versant ouest, c'est un autre dossier.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, je... parce que Mme la ministre a beaucoup de questions à vous poser, alors j'aimerais que ce soit un échange. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Bien, en fait, j'ai deux... si vous permettez – parce que j'ai bien compris votre explication – j'ai une réaction, puis ensuite je vais demander – je pense que c'est ça qui est le mieux – à Me Mario Denis, qui nous accompagne dans nos travaux, de réagir à ce que vous, vous appelez une solution dans le cadre législatif actuel et qui ne semble pas correspondre en tout cas à la lecture juridique que fait Me Denis, qui est notre conseiller juridique dans le dossier.

Mais vous me permettez, pour commencer, quand même une réaction. Est-ce que vous réalisez que vous nous demandez, vous me demandez à moi en tout cas, ministre de l'Environnement, de dessiner une solution sur mesure pour un projet et un promoteur dans le cadre d'un appel d'offres public appelant plusieurs soumissionnaires? Est-ce que vous demandez vraiment à moi que je sois en train de dessiner sur mesure une ouverture et une possibilité qui, très nettement, pour n'importe qui à l'extérieur du dossier, dirait: Le gouvernement libéral est en train de dessiner sur mesure le meilleur projet qui amène directement vers un terrain à développer puis un promoteur privé? Ça, c'est vraiment mon commentaire, je suis très étonnée que vous nous ameniez à réagir dans un tel contexte en disant nommément que vous êtes d'accord avec un seul projet qui est clairement identifié à un seul promoteur privé.

Mais, juste avant votre réaction, juste pour les fins de la compréhension de tous, je veux juste amener l'éclairage sur la question du zonage si vous le permettez, puis après ça on pourra continuer nos échanges, mais ça m'apparaît important pour répondre aux deux arguments de madame.

La Présidente (Mme Doyer): Ça va. Oui, allez-y, en vous présentant.

M. Denis (Mario): Mario Denis, de la Direction des affaires juridiques. Alors, madame, vous avez raison de parler que l'installation, l'aménagement de chaises, d'une remontée mécanique, en fait, nécessiterait une modification du

zonage en vertu de la loi, sauf que la loi, actuellement, au niveau du zonage, ne permet de zoner que pour des fins de récréation extensive, qui se définit comme de la récréation nécessitant des équipements peu élaborés, ce qui n'est pas du tout le cas avec une remontée mécanique. En d'autres termes, la loi, actuellement, clairement, ne permettrait pas au gouvernement de réglementer le zonage pour des fins d'installation d'une chaise ou de toute autre remontée mécanique pour des fins de ski. C'est là le problème.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. M. O'Driscoll.

M. O'Driscoll (John): Oui. Bien, j'appréciais justement votre position sur cette question. J'aimerais préciser, là, que, dans le contexte où est-ce qu'on a été amenés à accepter la notion d'une chaise d'accommodement, c'était au moment où les terrains en question, d'où ça partirait, étaient déjà exclus du parc, donc dans ce sens-là plus sujets à la Loi sur les parcs de toute façon. C'était dans le contexte du comité de parrainage. L'esquisse qui nous était disponible montrait effectivement que ça raserait un petit coin du parc qui... des terrains qui étaient toujours dans le parc, mais à peine, et au point où on se disait que de toute façon c'est une suggestion, il n'y a rien de concret, à la limite ça pourrait être tassé de quelques mètres vers le côté. À ce moment-là, ça ne toucherait plus rien dans le parc comme tel, ce serait juste sur les terrains déjà exclus. Et la raison qu'on a été prêts à accepter ça, c'était: c'était un compromis qu'on trouvait probablement nécessaire pour qu'au sein du comité de parrainage on accepte de ne pas approuver la construction résidentielle sur ces terrains-là.

Maintenant, si ces terrains sont réintégrés dans le parc, bien, c'est une station de ski, il va être obligatoirement zoné récréation intensive, là, ça ne peut pas être extensive, là, quand on parle d'un terrain de golf ou d'une station de ski. Alors, dans ce sens-là, il nous semble que...

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: En fait, je le dis très respectueusement, mais je suis un petit peu étonnée de l'explication, parce que vous me dites que vous avez fait un compromis sur la base du fait que les terres n'étaient pas réintégrées dans le parc, alors que c'était votre revendication la plus importante, c'est la réintégration dans le parc...

20 h (version non révisée)

Mme Beauchamp: ...en fait, je le dis très respectueusement, mais je suis un petit peu étonnée de l'explication, parce que vous me dites que vous avez fait un compromis sur la base du fait que les terres n'étaient pas réintégrées dans le parc alors que c'était votre revendication la plus importante. C'est la réintégration dans le parc. Ça fait que, là, elles sont réintégrées et les chaises et les liens dont on parle, passent sur d'autres domaines du parc que le domaine skiable. Et c'est pour ça qu'il faut qu'on essaie de voir si ça agrée à l'ensemble de la région, quel est le bon cheminement pour permettre cela? Ce serait faux de prétendre que, parce que le domaine réintégré par exception prévoit que c'est un domaine skiable, qu'on permet une activité qui habituellement n'est pas prévue dans le parc qu'automatiquement, ça permet les chaises. Ce n'est pas le cas, puisque les chaises passent sur d'autres... Je dis les chaises, là, on se comprend, les liens, parce que les liens passent sur d'autres terres que les terres du domaine skiable.

Ça fait que je pense qu'à la lumière des explications données ce soir sur le fait que votre vision, votre lecture juridique à tout le moins en tout cas elle n'est pas partagée avec les juristes du ministère sur la question de zonage puis, l'ouverture que vous manifestée en disant que vous dites, par principe, on n'est pas contre le passage... la création de liens. J'ai compris que vous dites: Nous, on en aime un, on n'aime pas les autres. Moi, je vous dis, je vais avoir un malaise vraiment de légiférer en tenant compte de ça, mais je repose la uniquement à la lumière des échanges qu'on a ce soir. Est-ce que vous avez de l'ouverture à ce que le législateur puisse discuter de cette question? Et je vous pose la question à la lumière de votre mémoire où vous dites que vous souhaitez, et je vous crois, je sais que c'est vrai que le centre de ski et le golf demeure ouvert.

Et vous avez entendu comme moi durant la journée plusieurs représentants, qui sont venus dire: Écoutez, nous, on croit que si on n'éclaircit pas cette question, si on ne dit pas a priori aux soumissionnaires potentiels à l'appel d'offres, s'ils ont droit ou pas de penser dans leur plan d'affaire qu'ils peuvent avoir un lien, vous compromettez le dépôt de projets les meilleurs en tout cas. Tu sais avec le plus fort potentiel de rétention d'emploi, des 500 emplois, puis de la création même de nouveaux emplois.

Moi, je trouve que c'est des plaidoyers que je dois écouter, parce que honnêtement, la question des emplois. Je suis ministre de l'Environnement, mais la question des emplois, j'y suis extrêmement sensible. Est-ce qu'il y a là... Est-ce qu'il y a une zone de confort qu'on peut se dégager si on sait qu'on

a ensemble la question de la survie de la station de ski puis le maintien des emplois, est-ce que j'ai une zone de confort que je peux créer à l'intérieur de la loi, puisque je comprends bien que, finalement par le principe, vous êtes d'accord avec des liens? Vous en décrivez avec lesquels vous êtes d'accord en tout cas. Je peux-tu trouver une voie de passage qui permet de le confirmer dans la loi?

La Présidente (Mme Doyer): Tout le monde veut parler, là. Alors, M. Saint-Pierre.

M. Saint-Pierre (Jacques): Oui, Mme la Présidente. Moi, j'aimerais apporter un autre éclairage à ça, parce que le véritable débat de fond, là, c'est qu'il faut sécuriser les soumissionnaires pour qu'ils s'embarquent dans une aventure qui va avoir des résultats positifs et puis, autant on était content de cette brise matinale, qui est le projet de loi n° 90, autant, quand on a vu l'état des discussions depuis lors et puis ce qu'on a entendu aujourd'hui, autant, ça nous crée un certain malaise aussi, une certaine inquiétude, parce que, nous, on a toujours été... On a la règle des 3R qu'on appelle responsabilité environnementale, mais responsabilité sociale, responsabilité économique. Pour ça, nos objectifs, même si le premier, c'était le retour, l'objectif, c'est que ce soit viable le centre de ski puis le golf, les emplois soient maintenus.

Et puis, pour garantir cela, il faut un plan de match, un plan d'affaires qui est solide. Ce qu'on a entendu aujourd'hui, il y a des morceaux, il y a des choses qui nous rassurent, le fonds de consolidation, fonds de reprise, fonds de redressement est en voie, mais les autres éléments-là, la seule raison d'être du corridor, c'est que le corridor garantit la performance du promoteur. Le promoteur garantit la performance du centre de ski. On est dans un cercle vicieux. Moi, je conteste la contribution des corridors à la survie et à la viabilité du centre de ski. On n'a jamais parlé de la viabilité du golf, là. Je ne sais pas pourquoi. Mais, le ski, c'est ça qui est danger.

Alors, comment rendre le ski viable pour le long terme? Moi, je dis l'immobilier, là, c'est un peu de la pensée magique. Il y en a un développement de condos au pied des pentes. Quand Armand Magnan, pendant 18 ans, gérait le centre de ski, il a construit 100 condos collés sur le remontant du mont Giroux à moins de 100 mètres, et ça a été un fiasco. Alors, là, on arrive, il y a deux projets immobiliers dont on ne connaît pas la teneur... Je m'excuse, je vais m'arrêter.

La Présidente (Mme Doyer): Là, c'est parce que j'ai demandé d'intervention de Mme Desrochers. J'ai une demande d'intervention de M. Benoit... Non? Vous levez la main des fois. Ah! vous vous pointez mutuellement. Alors, c'est beau. Mme la ministre.

SOS Parc Orford

Mme Beauchamp: Oui. Peut-être parce qu'il reste peu de temps.

La Présidente (Mme Doyer): Deux minutes.

Mme Beauchamp: Merci. Et donc, je conclus en disant que vous avez proposé...

La Présidente (Mme Doyer): ...non, vous levez la main des fois.

Une voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Ah! Vous vous pointez mutuellement. Alors, c'est beau. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Oui. Peut-être parce qu'il reste peu de temps...

La Présidente (Mme Doyer): Deux minutes.

Mme Beauchamp: Merci. Et donc, je conclus en disant que vous avez proposé une position à partir de zonage et tout ça, et je pense que Me Denis a éclairci le fait que... en tout cas, aux yeux de nos juristes, ce n'est pas une voie qui est une voie de solution. J'ai le goût... et si je dois respecter votre recommandation, ça dit donc: je dois dire... je n'amène pas d'amendement dans la loi n° 90. S'il y a une demande de faire un lien, je me replie sur la Loi sur les parcs. Ça doit être des terrains que je soustrais du parc national pour permettre le lien, et ça entraîne une consultation. Vous me faites signe que non de la tête, mais le juriste pourrait vous le répéter dans le micro si vous voulez bien, là. C'est une activité considérée comme intensive. Ça ne correspond pas à la Loi sur les parcs, donc je dois soustraire la bande de terrain du parc national si je veux le faire.

Est-ce que, si ça devait se présenter, est-ce que SOS Parc Orford, un jour, pourrait être d'accord, par principe, avec la soustraction de terres dans le parc pour permettre le passage de liens, même si je ne le prévois pas tout de suite dans la loi n° 90, là? Est-ce que dans... a posteriori, il y a une position de principe ici. Est-ce que... Je vous le dis que c'est ça que ça veut dire, d'un point de vue légal. Est-ce que vous êtes... vous pensez que, par principe, un jour, vous pouvez être d'accord avec la soustraction d'une bande de terres dans le parc du Mont-Orford? Parce que c'est là que nous amène la logique de votre position. Et je pense que c'est là où plusieurs personnes se disent: est-ce qu'ils seraient, un jour, capables de dire oui à ça? Ça semble... par principe, ça semble aller contre la mission même de votre organisme.

SOS Parc Orford

Ça fait que c'est là qu'il y en a qui disent: le cheminement que vous proposez, est-ce que ce n'est pas une façon de dire non, dans le fin fond? Si ce n'est pas ça votre volonté, est-ce qu'on peut discuter de comment est-ce qu'on règle la question à travers le projet de loi n° 90?

La Présidente (Mme Doyer): Alors, malheureusement...

M. Benoit (Robert): ...

La Présidente (Mme Doyer): Pardon, M. Benoit, malheureusement nous devons passer à l'opposition officielle. Alors, s'il veut vous permettre de répondre... M. le député de Berthier, c'est à vous la parole.

M. Villeneuve: C'est pour le bénéfice de tous, Mme la Présidente. Alors, bien sûr, on va écouter la réponse.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, on vous écoute.

M. Benoit (Robert): D'abord, M. Saint-Pierre... et je pense qu'on partage ce point de vue là, à SOS. Nous avons trois projets, mais aucun sont vraiment épelés. Une photo dans le journal avec une manière de petit train, pour moi, comme d'homme d'affaires, là, je vous dirai que j'aurais... je n'investirais pas dans une affaire comme ça avant d'en savoir pas mal plus. Première... point.

Deuxième point. On a été créé à partir de 300 personnes qui nous ont dit: remettez les terrains dans le parc et arrêtez ça là, et d'une pétition de 68 000 noms qui ont été déposés ici, à l'Assemblée nationale. Et je vous rappelle plus loin que SOS a une mission. La chambre de commerce a la sienne; nous, on a eu la nôtre. C'était de remettre les terrains dans le parc. Une fois que la loi n° 90 sera passée, et que les terrains seront remis dans le parc, SOS, lors d'une assemblée annuelle qui, probablement, aura lieu au cours de l'automne comme à tous les ans, va se dissoudre. Or, la question que vous nous posez est un peu hypothétique parce que nous ne serons plus là à partir du moment où la loi n° 90 sera votée, et que les terrains... maintenant, des organismes – parce que vous savez qu'on regroupait 125 organismes – ces organismes-là auront le droit de revenir sur les différentes tribunes et se prononcer. Mais SOS, en soi, va disparaître le moment... au moment où la loi n° 90 va être votée.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Benoit. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour madame, bonjour messieurs. Bonjour aux gens dans la salle. Je crois qu'il y a des gens, qui n'étaient pas là cet après-midi, qui se sont joints à nous ce soir. Alors, bonjour tout le monde. Peut-être vous dire que ce matin, lors des remarques préliminaires, je parlais justement de démocratie participative et je soulignais le

SOS Parc Orford

fait que c'est important de remettre le citoyen au coeur du débat, et de lui permettre justement des tribunes où il peut s'exprimer. Et en ce sens, je tiens à vous féliciter pour le travail que vous avez fait, et évidemment, les gens qui se sont joints à ce mouvement populaire.

Je pense qu'en 2006, lorsque la loi a été adoptée, loi 23, il y a eu un déni de démocratie, d'une certaine façon. Et là, je ne veux pas faire de politique, mais je pense que ce sont des faits. Il faut les dire. Et ce déni de démocratie là s'est exprimé dans la rue et s'est exprimé par diverses façons.

Bon. Ceci étant dit, je regarde la situation et je me reporte à 2006 et je me pose la question: les gens auraient aimé être consultés en 2006, les gens ne l'ont pas été. Bon. Il y a eu ce qui est arrivé, donc création de mouvements qui ont manifesté. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où on réintègre... on veut réintégrer les terres. Si on regarde le projet de loi n° 90, bon, ce qu'on a sur la table, c'est une chose. Ce que la ministre entend déposer, par rapport au projet de loi n° 90, bon, moi, je ne veux pas présumer ce que ça va être, mais on comprend qu'il semble y avoir des changements, il... en tout cas, il semble poindre des changements majeurs à l'horizon, et ce faisant, on va, d'une certaine façon... parce qu'il y a beaucoup de groupes qu'on a entendus aujourd'hui, beaucoup de personnes qui nous disaient: n'allons pas devant le BAPE. Écoutez...

M. Villeneuve: ...je comprends qu'il semble y avoir des changements... en tout cas, il semble poindre des changements majeurs à l'horizon et, ce faisant, on va d'une certaine façon, parce qu'il y a beaucoup de groupes qu'on a entendu aujourd'hui, beaucoup de personnes qui nous disaient: N'allons pas devant le BAPE, écoutez, adoptons 90 avec des liens. On ne sait pas combien, quatre, huit, douze on ne le sait pas. Mme la ministre tantôt disait: Est-ce que vous voulez que je privilégie un promoteur qui est M. l'Espérance? Ce faisant, on ne sait plus, là, s'il y en a un autre ou deux ou trois ou quatre alors, ça devient compliqué d'une certaine façon, là, parce qu'on n'a pas tous les éléments du puzzle pour arriver à prendre une décision.

Ceci étant, moi, ce que je veux savoir de votre part c'est, advenant le fait, advenant le cas où le projet de loi n° 90 serait adopté, toujours au conditionnel, avec des changements à l'intérieur qui inclurait des liens, ça serait quoi les conséquences au niveau national? Parce qu'on parle d'un parc national, il ne faut pas l'oublier. Selon vous, ça serait quoi les conséquences? Est-ce qu'on assisterait à une fragilisation au niveau de la loi étant donné le précédent? Certains nous diront que, non, parce que c'est déjà un centre de ski, c'est particulier puis on comprend tout ça. Il y a des emplois en jeu, etc., mais j'essaie de tout coller les morceaux, là, et puis effectivement j'ai encore beaucoup d'interrogations.

La Présidente (Mme Doyer): M. O'Driscoll.

M. O'Driscoll (John): Oui, merci. La question est effectivement au coeur de nos inquiétudes dans ce débat. C'est l'effet d'entraînement qui pourrait... qui risquerait d'arriver et pas seulement pour les stations de ski, mais pour tout autre projet s'il y a des lois spéciales qui sont adoptées ou des provisions spéciales qui sont créées pour un parc, que d'autres développeurs, d'autres promoteurs ailleurs pourraient vouloir un traitement similaire dans d'autres parcs au Québec. Et, en tant que représentant d'un organisme pancanadien, à travers le pays, là, il n'est pas question que des parcs nationaux fédéraux ou essentiellement dans la plupart des autres provinces où est-ce qu'on accepterait de céder des terrains de parc à un développeur pour permettre soit des développements de ski ou autres choses, là. Ça, ce n'est pas la norme, là, et ce n'est pas la sorte de chose qu'on voudrait arriver ici. C'est essentiellement la raison, là, que la coalition a été mise sur pied aussi et beaucoup de gens ne voudraient pas que la même chose se passe dans d'autres parcs.

La Présidente (Mme Doyer): M. Benoit.

M. Benoit (Robert): Dans le même sens de votre question, M. le député, j'avais l'occasion de rencontrer sur la rue, il y a quelques semaines, le maire de Montréal et qui évidemment suit le débat d'Orford avec intérêt et il disait, avec des gens qui étaient avec moi: Il n'y a pas une semaine où, il dit, je n'ai pas quelqu'un, dans Montréal, qui veut rentrer dans un parc ou dans le parc du Mont-Royal d'une façon particulière. Évidemment ce n'est pas géré par les lois du Québec les parcs de Montréal, mais l'essence de votre question, elle est celle-là: Qu'est-ce qu'on fait avec les autres parcs? Et si j'étais ministre de l'Environnement ou sous-ministre de l'Environnement, je me poserais cette sérieuse question là. Les gens d'affaire voient un territoire protégé extraordinaire et comment on peut s'en approcher et ils auront toujours de bonnes questions. Je vous rappelle que M. Chevrette, un bon jour, a essayé de passer un train dans le parc du Mont-Tremblant. Si n'avait été de la vigilance de la très bonne opposition à l'époque... Bon, le train n'a jamais passé, mais des projets comme ça, on en a vu de toutes les couleurs, hein?

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui, parce que, bon, effectivement la question se pose à savoir quelles seront les conséquences pour la suite des choses et, cet après-midi aussi, Mme la ministre disait qu'advenant qu'il y aurait des liens qui seraient inclus dans le projet de loi n° 90 on devrait inévitablement faire une description technique je présume pour être capables de les identifier, etc., sur le terrain. Et là, je me suis posé la question: Les promoteurs qui vont aller de l'avant avec des projets vont probablement se mettre, suite aux audiences d'aujourd'hui, en

tout cas à ce qu'ils ont pu entendre ou ce qu'ils ont pu en comprendre, vont peut-être se mettre sur la table à dessin pour tenter de voir comment ils vont arranger leurs choses, mais il y a un danger à tout cela, c'est qu'est-ce qu'on est pas en train finalement d'aller peut-être, autant ça a traîné en longueur, est-ce qu'on n'est pas en train de vouloir aller vitesse grand V en parlant de train, là? Est-ce qu'on n'est pas en train de vouloir aller à vitesse grand V et ainsi risquer, risquer tout simplement de faire des trajets qui ne verront peut-être jamais le jour?

Peut-être des trajets qui, parce qu'on ne connaît pas les plans d'affaire, on n'a pas rien à ce niveau-là, on n'a pas l'ombre... en tout cas, moi, personnellement, je n'ai pas eu l'ombre d'un projet concrètement, là, sur papier, qui m'a été déposé. Je peux difficilement imaginer ça, et là, je me dis: Est-ce qu'on ne risque pas justement de faire des choses qui vont... qui n'aboutiront pas en bout de piste et peut-être qu'on causera des dommages plus grands finalement que qu'est-ce qu'on veut éviter de faire. Alors, peut-être faudrait-il, à tout le moins, prendre le temps de savoir exactement ce que les promoteurs sont... quels sont-ils? Combien sont-ils? Qu'est-ce qu'ils veulent faire? Où? Comment? Pourquoi? Et les retombées économiques, elles sont où? Et les... il y a... M. Bélanger... Me Bélanger qui soulevait l'idée de dire: Ces liens-là qui sont des liens privés, assurément privés...

M. Villeneuve: ...où, comment, pourquoi et les retombées économiques sont où et les... il y a M. Bélanger, Me Bélanger, qui soulevait l'idée de dire ces liens-là qui seront des liens privés, assurément privés, est-ce que le grand public va y avoir accès? Parce qu'on vient donner un lien privé ou vendre, bon bref, à une entreprise privée pour avoir accès à une montagne publique. Alors, il y a tous ces aspects-là, là, qui entrent en ligne de compte.

La Présidente (Mme Doyer): M. Saint-Pierre.

M. Saint-Pierre (Jacques): Mme la Présidente, moi, je poursuis dans ce que je voulais dire tantôt, c'est qu'il y a... je pense que tous autour de la table aujourd'hui, à un moment donné ou l'autre, on a eu un certain frémissement ou un frisson face à la fragilité de ce sur quoi on base notre décision pour aller de l'avant avec ces fameux raccordements parce qu'on connaît très peu... il y a très peu de profondeur, je veux dire, sur la connaissance des projets immobiliers. Ce sont beaucoup de promesses. J'ai la chance d'avoir enseigné pendant 20 ans le développement immobilier, j'ai la chance d'avoir été associé au plus grand projet immobilier collé sur la montagne du côté ouest, Orford sur le lac pour ne pas le nommer, puis on a construit 150, et je n'ai rien contre mon ami Alain Chagnon qui est notre voisin immédiat, mais il s'embarque dans le début d'une aventure. Les résultats à ce jour sont quand même assez marginaux en termes d'unités de construites. Le projet est très ambitieux, on parle de 50 unités par

année et on retarde tous ces questions de raccordement qui sont des investissements importants en termes d'infrastructure sur des projets qui n'existent pas ou qui sont dans les premiers balbutiements. Il y a un investissement comme une nacelle ou un téléphérique ou un train qui s'en va vers le sommet, c'est un grand investissement. Qui va le supporter? Notre crainte notre préoccupation à ce stade-ci, c'est qu'on n'a pas les idées claires et puis, si on s'embarque dans une soumission dans un mois d'ici, dans trois mois, un nouvel opérateur, on ne voudrait pas se retrouver, dans deux ans, trois ans, avec un genre de fiasco financier. Ce serait ce qu'il y aurait de pire pour la région.

Alors, je pense que de ce côté-là, là il y a... on a des devoirs à faire. On n'est pas rendu assez loin.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Saint-Pierre. Oui, M. Benoit.

M. Benoit (Robert): Puis-je ajouter, Mme la Présidente. Si vous allez dans les centres de ski comme Whistler, là, on va prendre celui-là à titre d'exemple. Il y a trois, quatre, cinq hôtels qui sont au pied des remontées mécaniques mais les autres hôtels qui sont à Whistler, il y a 55 000 personnes qui couchent là ce soir, à Whistler, les autres, là, ils vont se rendre en navette au centre de ski. Alors, moi, j'arrive de Whistler, j'ai demeuré dans un condo qui appartenait au Delta, l'hôtel Delta, c'était à 1 000 pi de la gondole et ils n'ont jamais monté une chaise là, ils ont fait un calcul puis ils ont dit ça ne sera pas rentable cette affaire-là, alors, on va avoir une navette. Il y avait une petite navette avec un bonhomme qui conduisait de 7 h 45 le matin jusqu'à 17 heures puis il prenait deux heures pour dîner. Les clients étaient super heureux et puis... Alors, vous savez, de la grosse infrastructure, les centres de ski où on a monté des chaises d'accommodement, je pense à Vail, écoutez, on a bâti un hôtel de 700 chambres à Heavenly, on a exproprié un tiers de la ville pour monter la chaise d'accommodement. Ce sont de grosses infrastructures. Donc, ça prend des masses critiques épouvantables pour payer ça. Et à moins qu'on me démontre avec un projet, comme homme d'affaires, que tout ça il y a une masse critique qui va être construite rapidement, et encore une fois, entre le moment où on dit qu'on va le faire puis le moment qu'on va avoir le premier 5 000 \$ pour mettre dans la cagnotte pour sauver le centre de ski, on parle certainement de deux, trois, quatre ans alors que le plan... le plan régional pour sauver la station, ça, nous, on y croit et on y croit depuis le début, on pense... D'ailleurs, c'est ce qui a fait que Tremblant a fonctionné à un moment donné. Ça n'a pas été les chaises d'accommodement à Tremblant, ça a été ce plan régional où on a dit: Mettons en place nos forces et créons ce fonds-là.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Benoit. M. le député de Johnson.

M. Boucher: Merci beaucoup, Mme la Présidente. D'abord, je tiens à vous saluer. Je tiens aussi à souligner que ma participation à vos travaux en 2006 et 2007, à titre de représentant de l'ex-député de Johnson dont je ne me rappelle plus vraiment le nom, a certes... en fait m'a beaucoup appris et a certainement contribué à me préparer, là, à la fonction que j'occupe à l'heure actuelle. Ceci dit, dans votre mémoire, la dernière de vos recommandations a trait à l'importance que vous reconnaissez à la station touristique du Mont-Orford comme moteur économique de la région Magog-Orford. Bon, vous vous rappelez... vous vous rappelez certainement que le comité de parrainage avait fixé à près de 20 millions l'apport économique annuel de la station pour la région de même que le maintien de quelque 560 emplois. Or, vous affirmez aussi, quelques lignes plus loin, que le projet de loi n° 90 est adéquat et recommandez donc son adoption tel que proposé. À la lumière des différentes interventions qui ont été tenues dans le cadre de ces audiences publiques, il vient de plus en plus évident que ce projet de loi là reste très perfectible, notamment, bon, au niveau économique, là, notamment sur la présence d'une clause de démantèlement automatique en cas d'absence de soumissionnaire ou la faillite du premier acquéreur et... Bon, puis ça, c'est lié évidemment avec l'article 10 du projet de loi, là, la question de l'appel d'offres de même. Donc, est-ce que vous recommanderiez toujours l'adoption du projet de loi tel que proposé...

M. Boucher: ...la faillite du premier acquéreur et, bon, puis ça, c'est lié évidemment avec l'article 10 du projet de loi, la question de l'appel d'offres de même. Donc, est-ce que vous recommanderiez toujours l'adoption du projet de loi, tel que proposé, à l'heure actuelle?

M. Benoit (Robert): Vous avez absolument raison, c'est un point effectivement, on aurait pu le mentionner, on savait qu'on avait seulement 10 minutes, alors on a été très brefs. Mais effectivement, comme l'ensemble du milieu aujourd'hui, particulièrement les MRC, ont souscrit à ce point-là où, advenant que tout devait fermer, on ne devrait pas tout vendre à gauche et à droite pour quelques années, le temps qu'on ait le temps de retomber sur nos pattes, effectivement.

M. Boucher: Donc, ça reste perfectible encore à l'heure actuelle?

M. Benoit (Robert): Oui, à cet égard-là, ça reste perfectible effectivement.

M. Boucher: O.K. Aussi, bon, l'organisme... votre organisme est né évidemment de la coalition de multiples groupes, hein, les plus connus étant représentés à l'heure actuelle par Mme Desrochers au niveau de Nature Québec, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec. Et vous comptez aussi, dans vos rangs, un membre

SOS Parc Orford

étant désigné sous l'appellation Regroupement Orford pour un parc sans condos. Est-ce que l'on doit comprendre, dans une certaine mesure, que vous considérez possible le maintien des activités de la station touristique du Mont-Orford, notamment en matière de ski, là, ou de golf, que ce serait possible ce maintien-là sans l'apport financier généré par d'éventuels développements... développements immobiliers?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Desrochers... M. Benoit.

M. Benoit (Robert): Je vais répondre à la première partie. Orford, un parc sans condos, a été créé au moment où on parlait d'un échange de terrain de la construction des terrains dans le parc. À partir du moment où M. Bécharde est venu annoncer la vente des terrains, cet organisme-là est disparu, à toutes fins pratiques, et SOS a été créé. Donc, à votre question, nous étions contre la construction des condos au moment de l'échange des terrains et nous sommes demeurés contre la construction des condos, évidemment, au moment où on essayait de vendre les terrains là. Je ne sais pas si ça répond à votre question. Mais on n'est pas contre la construction de terrains. Dans la MRC, sur les terrains environnants, et on pense qu'une des façons, ça va être les navettes effectivement. Et il y a déjà une construction de résidences et de condos un peu partout, particulièrement dans les municipalités d'Orford en ce moment.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Mme Desrochers, je pense que vous devriez intervenir?

Mme Desrochers (Mélanie): ...

La Présidente (Mme Doyer): Ça va? C'est complet. M. le député de Johnson.

M. Boucher: O.K. Bien, je suis désolé de la méprise. C'est que dans votre mémoire il est clairement indiqué que, bon, il regroupe les partenaires suivants: la SNAP, Nature Québec, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos. Je suis désolé, c'est ce qui m'a induit en erreur. Seulement, bon, vous avez... peut-être ai-je mal compris mais je n'ai pas entendu, à savoir si vous pensiez possible que la station touristique du Mont-Orford puisse maintenir ses activités de ski et de golf sans un projet de relance qui inclurait la construction de condos. On pense notamment, par exemple, à la Coopérative de solidarité du Mont-Orford, qui a affirmé détenir un plan d'affaires qui excluait cette question-là et qui miserait plutôt sur la diversification des activités offertes à la station touristique, notamment sur l'ensemble de l'année plutôt que de focuser sur une seule période.

La Présidente (Mme Doyer): M. Saint-Pierre.

M. Saint-Pierre (Jacques): Alors, Mme la Présidente, c'est sûr que la contribution de l'immobilier à la survie du centre de ski, c'est le fait que par une nouvelle construction, on ajoute évidemment un achalandage additionnel. C'est sûr, plus il va y avoir de gens de Montréal, qui vont venir s'installer ici, en préretraite ou autrement, et puis contribuent aux activités locales mais plus évidemment. Mais que le condo soit à 10 mètres de la limite du parc ou à l'intérieur du parc, la contribution va être la même parce que les comportements sont les mêmes. Alors, dans ce sens-là, moi, je pense qu'il y a un très bel avenir pour ce centre de ski là, à condition qu'il sorte un petit peu, là, du cadre traditionnel, donc qui débloque la variété du produit, la segmentation des clientèles, l'opération quatre saisons. Il faut vraiment une réflexion pour un positionnement par rapport aux autres centres de ski. Il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Mais je pense que c'est un travail qui peut amener... parce que là l'écart se construit un petit peu entre les revenus puis les dépenses actuellement par rapport à 2000.

En 2000-2010, il y a eu quand même une perte de clientèle importante du côté du ski alpin, puis le défi de l'avenir, c'est d'intéresser un nouveau type de clientèle, des nouveaux types de comportement puis offrir un éventail de produits. Merci.

La Présidente (Mme Doyer): Je m'excuse, mais les téléphones, là, en commission, c'est vraiment un accroc au décorum. Bien là! Ce n'est pas pour plaisir que je dis ça, d'entrée de jeu. Alors, M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui, Mme la Présidente. Voilà. J'attendais que la lumière s'allume. Bien, écoutez, pour ma part et pour mes collègues, on n'a pas d'autre question. Je ne sais pas si vous vouliez vous exprimer sur un point en particulier. Je sais qu'on vous a pressés un peu et on a pressé un peu tout le monde aujourd'hui parce qu'il y a un maximum de 10 minutes pour pouvoir s'exprimer, alors... Mais, pour ma part, moi, Mme la Présidente, j'aurais terminé.

La Présidente (Mme Doyer): Alors...

M. Villeneuve: ...on n'a pas d'autres question. Je ne sais pas si vous vouliez vous exprimer sur un point en particulier. Je sais qu'on vous a pressés un peu, et on a pressé une peu tout le monde aujourd'hui, parce qu'il y a un maximum de 10 minutes pour pouvoir s'exprimer. Alors, bien, pour ma part, moi, Mme la Présidente, j'aurais terminé.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, je pense que ça va pour tout le monde...

Une voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, M. Benoit?

M. Benoit (Robert): ...? préciser s'il y a eu un malentendu entre la ministre et nous, à savoir qu'on favorisait un promoteur. La dernière... la dernière en-tête de journal qu'on voudrait demain matin, c'est de dire que «SOS favorise un promoteur». On n'a... on a toujours dit que ça serait un promoteur privé qui devait opérer le centre de ski. D'autre part, on n'a aucun préjugé pour quelque promoteur, et j'ai, dans l'offre de service que vous avez déposé, il me semblait que c'était relativement bien fait à cet égard-là, avec un comité, des points qu'ils vont évaluer, ça me semblait tout à fait neutre. Et, pour SOS, on est d'accord avec la procédure que vous avez mise en place pour décider du prochain gestionnaire. Mais loin de nous de proposer un ou des gestionnaires.

Mme Beauchamp: Si on peut se permettre... C'est parce que votre voisine a dit... a qualifié le lien qu'elle juge acceptable, puis elle a appelé ça, le lien, l'espérance. Je n'ai pas rêvé? Je suis...

La Présidente (Mme Doyer): Je pense que là, on va... on va...

Mme Beauchamp: En tout cas, on va...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, mais la commission...

Mme Beauchamp: Il va falloir qu'on se parle.

La Présidente (Mme Doyer): Oui. Alors, donnez-vous rendez-vous, parlez-vous, parce que la commission, elle est terminée. Je m'excuse, mais je dois terminer les travaux, parce que la parole était à l'opposition officielle.

Alors, messieurs, madame, merci de votre contribution. Compte tenu qu'il est maintenant près de 20 h 30, la commission ajourne ses travaux mercredi 21 avril 2010 après les affaires courantes afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques à l'égard du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

(Fin de la séance à 20 h 27)